

17.05.2017 – 08:22 Uhr

Le conseiller aux États Beat Vonlanthen est le nouveau président de la Fédération Suisse des Casinos

Berne (ots) -

Le conseiller aux Etats Beat Vonlanthen a été élu à l'unanimité nouveau président de la Fédération Suisse des Casinos le 16 mai 2017. Il succède à Christophe Darbellay.

Beat Vonlanthen, né en 1957, était Conseiller d'Etat fribourgeois jusqu'à la fin 2016 et est conseiller aux Etats du canton de Fribourg depuis 2015. Il est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Fribourg et d'un Master of Laws de la London School of Economics and Political Science. Beat Vonlanthen parle parfaitement allemand et français. Il entre en fonction avec effet immédiat. Le comité de la Fédération Suisse des Casinos se réjouit de la collaboration avec le nouveau président.

Christophe Darbellay présidait la Fédération Suisse des Casinos depuis 2012 et a démissionné de cette fonction en mars 2017, après avoir été élu conseiller d'Etat du canton du Valais. La Fédération Suisse des Casinos le remercie de son engagement fructueux au service du secteur suisse des casinos et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction.

La Fédération Suisse des Casinos défend les intérêts du secteur des maisons de jeu qui propose plus de 2000 emplois et représente un acteur important de l'économie nationale. Depuis 2003, les casinos suisses ont versé environ 5,7 millions de francs de taxes, principalement à l'AVS et dans une moindre mesure aux cantons. Ils contribuent ainsi fortement à l'intérêt général. Les maisons de jeu suisses sont soumises à un contrôle rigoureux et offrent une protection efficace contre la dépendance au jeu. C'est pourquoi le contrôle d'entrée s'assure à l'aide d'une pièce d'identité officielle que chaque visiteur est majeur et ne figure pas sur la liste des personnes exclues.

Contact:

Pour tout renseignement complémentaire:

Beat Vonlanthen, président FSC, tél. 079 300 48 62

Marc Friedrich, responsable du secrétariat FSC, tél. 031 332 40 22

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003054/100802528> abgerufen werden.